

---

## Décisions

---

### Décision 7425, 22 novembre 2001

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

#### **Producteurs de poulet** — **Production et mise en marché** — **Modifications**

Veillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a, par sa décision 7425 du 22 novembre 2001, approuvé le Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, tel que pris par le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de volailles du Québec lors d'une réunion tenue à cette fin le 25 juillet 2000 et dont le texte suit.

Veillez de plus noter que ce règlement est soustrait de l'application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) en vertu de l'article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1).

*Le secrétaire,*  
M<sup>e</sup> CLAUDE RÉGNIER

---

### **Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet\***

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1, a. 93)

1. L'article 6 du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet est modifié par le remplacement du quatrième alinéa par le suivant :

« On entend par « poulailler », un bâtiment d'un ou de plusieurs étages, pouvant comprendre un ou plusieurs parquets sous un même toit, tous dotés d'un système d'éclairage, de ventilation, d'alimentation et de chauffage nécessaire à la production de volaille. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

37328

---

\* Les dernières modifications au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, approuvé par la décision numéro 6367 du 11 décembre 1995 (1995, *G.O.* 2, 5342), ont été apportées le règlement approuvé par la décision numéro 7287 du 29 mai 2001 (2001, *G.O.* 2, 3605). Les modifications antérieures sont indiquées au « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2001.